

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 avril 2016

DATE DE CONVOCATION : 22 avril 2016

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Marie-Hélène CHAVES (pouvoir donné à Florent BRASIER), Christelle DAVID (pouvoir donné à Christian DUPONT), Rémi DELSANTÉ (pouvoir donné à Jean-Paul BALLALOUd), Véronique FOREL (pouvoir donné à Laurette ZANON), Vincent MUNKA (pouvoir donné à Isabelle MONTMASSON), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux), Nathalie RIOU (pouvoir donné à Valérie FERRARINI)

SECRETAIRE : Florent BRASIER



• DECISIONS MUNICIPALES :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- ❖ **DM2016_03_06 : Convention d'occupation d'un logement au 1^{er} étage sis 405, avenue de Chatillon à titre onéreux et précaire au profit de M. Luc SELLESLAGS**

Il a été décidé de louer à titre précaire un logement de 35 m² situé 405, avenue de Chatillon au 1^{er} étage pour un **loyer mensuel de 270 €**, chauffage compris. (loyer HC : 217,70 €/mois-provision pour charge : 52,30 €/mois)

- ❖ **DM2016_03_07 : Marché Public 2016-T01- Prestation d'entretien des terrains naturels de football- Attribution**

Il a été décidé d'attribuer le marché public pour les prestations d'entretien des terrains naturels de football à **COSEEC France** de la Balme de Sillingy pour un montant de **25 991,60 € H.T**

❖ **DM2016_03_08 : marché n° 2015-T06 de mise en conformité de l'école du centre - Avenant N° 1 de prolongation de délai**

Il a été décidé de porter la date d'achèvement des travaux à la date du 31 mai 2016

❖ **DM2016_03_09 : Marché n° 2013-T03 de réalisation des contrôles périodiques réglementaires - Avenant n° 2 - marché attribué à la société SOCOTEC de Cran Gevrier (74) ;**

Il a été décidé de valider l'avenant n°2, avec pour conséquence financière les modifications suivantes :

Montant du marché (après avenant n°1) :	5 860,00 € HT
Montant avenant n°2 :	+ 510,00 € HT
Nouveau montant du marché :	6 370,00 € HT
Montant TTC du marché :	7 644,00 €

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A RETIRÉ la délibération DEL201502_003 visant à accorder la garantie financière à SEMCODA pour un Prêt Social de Location Accession d'un montant de 585 300 € pour 5 logements PSLA dans le cadre de l'opération « Rue de l'Eglise »

A ACCORDÉ la garantie financière d'un prêt locatif social selon les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de **MARIGNIER** accorde sa garantie à hauteur de **100%**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **872 600 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 3 Lignes du Prêt est destiné à financer la **construction de 5 logements PLS** située à **MARIGNIER "Rue de l'Eglise"**.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt: Montant:	PLS Construction 325 700 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement	sans préfinancement 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt: Montant:	PLS Foncier 128 100 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	sans préfinancement 50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt: Montant:	CPLS 418 800 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	sans préfinancement 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Monsieur le maire a demandé au Conseil l'approbation :

- Du procès verbal de la séance du 15 mars 2016

Vote : 26 voix Pour

3 voix Contre (*Mmes TRINCAT, NENNIG, M RUBIN DELANCHY*)

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A FIXÉ la durée d'amortissement des subventions versées par la commune en fonction de la durée d'amortissement de l'équipement pour lequel la subvention a été versée sans que les maxima rappelés ci-dessus puissent être dépassés.

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A SOLLICITÉ les subventions, pour la réalisation de la maison de santé, auprès des services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental selon le plan de financement présenté :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Charge foncière	100 800 €	Etat / FNADT (Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire)	100 000 €
VRD	72 500 €	Conseil Régional	100 000 €
Travaux bâtiment	1 408 000 €	Conseil Départemental	100 000 €
Maitrise d'œuvre	125 200 €	Autres subventions	100 000 €
Mandataire de maîtrise d'ouvrage	68 300 €	Emprunt	1 450 000 €
Autres honoraires et frais divers (géomètre, assurance DO, concours d'ingénierie,...)	68 000 €	Fonds propres	42 800 €
Aménagements des abords	50 000 €		
TOTAL	1 892 800 €	TOTAL	1 892 800 €

A SOLLICITÉ tout organisme ou personnalité qui pourrait concourir au financement de ce projet.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Le Conseil,

A APPROUVÉ, pour l'année 2016, les attributions de subventions aux associations suivantes :

Service Scolaire

Nom de l'association	Subvention 2015	Subvention 2016	Observations
-----------------------------	------------------------	------------------------	---------------------

USEP	389 €	389 €	
Plaisir de Lire	300 €	300 €	
Association Ecole à l'Hôpital Sallanches	79 €	80 €	
Sou des Ecoles / USEP de Marignier	3 500 € 10 730 € 9 250 € 330 € 1 683 € 2 508 €	3 500 € 9 250 € 0€	700 élèves x 5 € Classe de mer (mai) Classe de mer 50x185 € Sorties des écoles
Aumônerie du Collège	100 €	100 €	
AEHA Ass Ecole à l'Hôpital CHAL		80 €	

Service Musique

Nom de l'association	Subvention 2015	Subvention 2016	Observations
Batterie-Fanfare - Fonctionnement - Salaires	2 000 € 8 000 €	2 000 € 10 500 € 1 192,27	Complément reliquat salaires 2015
Harmonie Municipale - Fonctionnement - Festival - Achats de gilets	2 000 € 8 500 € 903 €	2 000 € 0 € 0 €	Vieilles casquettes (2015)
Ecole de Musique - Salaires	43 000 €	40 000 €	

Service Affaires Culturelles

Nom de l'association	Subvention 2015	Subvention 2016	Observations
Quartet-Théâtre - Participation loyer - Fonctionnement	6 700 € 740 €	6 700 € 740 €	
Association Culturelle des Portugais de Marignier	162 €	162 €	
Micro Môle	500 €	500 €	
Patchwork and Coffee	160 € 50 €	160 €	Exceptionnel Meuble

Service Sports

Nom de l'association	Subvention 2015	Subvention 2016	Observations
Archers de l'Arve	300 €	400 €	
Association Gymnique de l'Arve	1 534 €	1 600 €	
Comédies Club	429 €	400 €	
Marignier-Sports	4 054 € 6 000 €	5 000 €	Fonctionnement Exceptionnelle
Tennis Club	1 155 €	1 155 €	
Ski Club Thyez-Marignier	1 000 €	1 000 €	
Les Boules du Giffre	2 000 €	2 000 €	
Société de Pêche	700 €	700 €	
Ping Pong Club de Marignier	300 €	0 €	
Marni Quaders	100 €	0 €	
Antares Savates Club		0 €	

Service Vie locale

Nom de l'association	Subvention 2015	Subvention 2016	Observations
Union des Commerçants	1 500 €	1 500 €	
Comité Jumelage	1 000 €	1 000 €	
Comité des Fêtes	5 000 €	2 000 €	
Association des Cibistes de l'Arve	165 €	170 €	
Abeille Cool	100 € 400 €	100 € 400 €	Fonctionnement Trail du Môle

Service Environnement

Nom de l'association	Subvention 2015	Subvention 2016	Observations
Société d'Economie Alpestre	48 €	48 €	
ASTERS	2 460 €	0 €	Transfert CCFG compétence

Service Action Sociale

Nom de l'association	Subvention 2015	Subvention 2016	Observations
IMPRO AFFISPPI Nous Aussi	150 €	150 €	
AFPEI	80 €	80 €	
P'tit Plus Clos Casai	500 €	500 €	
SOS Amitié		20 €	
Centre Régional Léon BERARD – Cancer	60 €	60 €	
Les Quatre A	20 €	20 €	
J'aime la Vie – Sœur Carmen	250 €	100 €	
Les Restos du Cœur	50 €	0 €	
Les Restos du Cœur – Bébé du Cœur	300 €	300 €	
Secours Catholique	100 €	100 €	
Banque Alimentaire 74	50 €	50 €	
ADMR	4 780 €	4 780 €	
APRETO	800 €	400 €	
Espoir 74	50 €	50 €	
APF Ass Paralysés de France		200 €	
GIS 74 Groupement d'Intervention Secours		200 €	

Service Administration Générale

Nom de l'association	Subvention 2015	Subvention 2016	Observations
Amicale du Personnel Participation actions cinéma et piscine	1 530 € 329 €	1 530 € 346 €	
MUTAME	306 €	0 €	

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A APPROUVÉ la vente de bois par la collectivité.

A APPROUVÉ les prix suivants :

Prix au m3 bord de route	Bois d'œuvre Résineux		Bois de palette	Bois de feu –feuillus
	Epicéas	Sapins		
	75 €	60€	45 €	40€

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil,

A ACCEPTÉ le déclassement des Places de stationnement situées sur la parcelle AN n°101

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la sortie de ce bien du domaine public

Vote : 23 Pour

6 **Contre** (Mmes Isabelle FRACHON BOURQUI, Laurence NENNIG, Sandrine TRINCAT, MM. Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY)

Le Conseil,

A PROCÉDÉ à la cession de terrains communaux cadastrés section AN n°99,100 et 101p au profit de la société HALPADES dans le cadre du projet de création de 30 logements sociaux d'une surface d'environ 1900 m2 pour la somme de 248 000€.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente.

Vote : 23 Pour

6 **Contre** (Mmes Isabelle FRACHON BOURQUI, Laurence NENNIG, Sandrine TRINCAT, MM. Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY)

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A DÉCIDÉ d'acquérir, à titre gratuit, de l'ASL les Merises la parcelle cadastrée section AL n°107 d'une contenance de 592 m².

Elle est acceptée sans paiement du prix en accord avec le vendeur. Pour les besoins de la publicité foncière, ce terrain est évalué à la valeur vénale de 1 € le m².

A DONNÉ pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

A DÉCIDÉ d'établir l'acte d'acquisition en la forme administrative.

A DÉCIDÉ que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A DÉCIDÉ d'acquérir, à titre gratuit, de la copropriété MILLET la parcelle cadastrée section AK n°103p d'une contenance de 2 m².

Elle est acceptée sans paiement du prix en accord avec le vendeur. Pour les besoins de la publicité foncière, ce terrain est évalué à la valeur vénale de 1 € le m².

A DONNÉ pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

A DÉCIDÉ d'établir l'acte d'acquisition en la forme administrative.

A DÉCIDÉ que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A DÉCIDÉ la désaffectation de la bande de terrain longeant la parcelle AK n°103, côté église, située rue de l'Eglise d'une superficie de 18 m²

A DÉCIDÉ de procéder à une enquête publique en vue du déclassement.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Le Conseil,

Dans le cadre du projet de desserte routière en rive droite de l'Arve, l'Ordonnance d'expropriation en date du 03 décembre 2014 par laquelle le Juge de l'expropriation a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles suivantes :

- *Parcelle section AV n°1 d'une superficie de 1840 m²*
- *Parcelle section AV n°2 pour une superficie de 8839 m²*
- *Parcelle section AV n°13 pour une superficie de 903 m²*

A fixé le montant des indemnités pour un montant total de 7 958,45 € ; l'indemnité allouée à la commune de Marignier est fixée à 1989,61 € soit 1/4 de l'indemnité totale

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à percevoir l'indemnité de 1989,61 €

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié

Vote : 25 Pour

4 Abstentions (Mmes Laurence NENNIG, Sandrine TRINCAT, MM. Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de désaffecter les logements suivants :

- deux appartements de Type 4 construits dans les années 1950 dans le bâtiment de l'école du centre, 63, avenue de la Mairie sur la parcelle 108 section AK.
- deux appartements de Type 3 et Type 4 construits en 1975 dans le bâtiment de l'école du Giffre, 3711, route du Giffre sur la parcelle 1989 section A.

A DÉCIDÉ de procéder au déclassement de ces logements

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de son programme 2016, Le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « travaux de gros entretien reconstruction –programme 2016 résorption BF »

A APPROUVÉ le plan de financement et sa répartition financière

D'un montant global estimé à :	74 757,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	37 740,00 €
Et des frais généraux s'élevant à :	2 243,00 €

S'EST ENGAGÉ à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **1794,00 euros** sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'EST ENGAGÉ à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **30 192,00 euros**.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de renouveler l'adhésion au Service de Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à conclure avec le Centre de Gestion

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de renouveler l'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie selon les taux de contribution et tarifs fixés annuellement par le Conseil d'Administration du CDG

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à conclure avec le Centre de Gestion et toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX

Affiché du 02 mai 2016
au